



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100255

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Musée d'Aquitaine. Convention de Partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).
Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer lors du dernier Conseil Municipal, la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) présente du 2 juin 2010 au 2 janvier 2011 l'exposition «Aquitaine Préhistorique : 20 ans de découvertes», réalisée, entre autres, à partir des résultats des fouilles archéologiques menées en Aquitaine, par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Inrap ont décidé de s'associer dans le cadre de cette exposition et une convention de partenariat définissant la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre les deux parties a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2010, a été reçue à la Préfecture de la Gironde le 18 mai 2010.

Ci-après dénommée « ville de Bordeaux »

D'une part,

Et

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives - établissement public national à caractère administratif, dont le siège est situé au 10 rue de Madrid 75008 PARIS, représenté par son Directeur Général, Monsieur Arnaud Roffignon,

ci-dessous dénommé l'INRAP

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives a pour mission d'assurer la détection, la protection, la conservation et la sauvegarde par l'étude des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics et privés concourant à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il a réalisé nombre de fouilles sur le territoire régional et assure l'exploitation scientifique des résultats de ses opérations.

L'INRAP a également pour mission de participer à la diffusion, auprès des différents publics, des résultats obtenus. Pour ce faire, il conduit des opérations de valorisation menées notamment par les collectivités territoriales et leurs musées.

La Ville de Bordeaux reçoit le XXVIIème Congrès de la Société de Préhistoire de France entre le 1er et le 5 juin 2010. A cette occasion, le Musée d'Aquitaine de Bordeaux organise une exposition temporaire intitulée « Aquitaine Préhistorique : 20 ans de découvertes », entre autres, à partir des résultats des fouilles archéologiques menées par l'INRAP en Aquitaine. L'exposition aura lieu au Musée d'Art et d'Archéologie de Bordeaux du 31 mai 2010 au 2 janvier 2011.

L'INRAP et la Ville de Bordeaux se sont rapprochés pour contribuer à la réalisation de cette exposition.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre les deux partenaires, l'INRAP et la Ville de Bordeaux dans le cadre de l'exposition temporaire et pour ce qui concerne sa conception, sa réalisation, sa valorisation, sa communication, son exploitation.

Elle portera sur 20 ans de découvertes et de recherches préhistoriques sur les sites archéologiques aquitains. Cette exposition sera accompagnée d'un ouvrage publié par les Editions Confluences.

ARTICLE 2 : NATURE ET MODALITES DE COLLABORATION

La collaboration entre la Ville de Bordeaux et l'INRAP porte sur les composantes suivantes :

- L'exposition temporaire de 650 m²
- la participation au fonds documentaire et aux textes scientifiques qui seront publiés dans le livre qui sera édité à l'occasion de l'exposition par les Editions Confluences
- les actions de communication et de valorisation de l'opération.

Article 2.1 : Apports de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux assure la conception, la réalisation, l'exploitation, l'animation et la maintenance de l'exposition.

La Ville édite les supports de communication de l'exposition : affiches, flyers, dossiers de presse.

Elle assure la publicité de l'exposition dans tous les supports de communication qu'elle utilise pour sa propre communication.

En contrepartie de sa participation à l'opération, la Ville cédera à l'INRAP 50 exemplaires de l'ouvrage qui sera édité à l'occasion de l'exposition.

